



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 juillet 2026 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller
Est absent :	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l’ordre du jour

M.B. 2026-07-08-176

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d’adopter l’ordre du jour comportant les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

000	OUVERTURE DE LA SÉANCE
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l’ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux
	A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal
110-1	Avis de motion et projet de règlement 2026-385 modifiant le règlement 2023-350 concernant le stationnement aux abords de certaines rues municipales
110-2	Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2027
130	Gestion financière et administrative
130-1	Approbation du journal des achats en lot du mois de juin 2026
130-2	Approbation du journal des achats du mois de juin 2026
130-3	Dépôt du relevé bancaire de juin 2026
130-4	Rapport du suivi budgétaire
130-5	Approbation des salaires du mois de juin 2026
130-6	Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Liste des



	immeubles devant être vendus et autorisation de représentation à la direction générale
130-7	Vente du photocopieur
130-8	Modification de la résolution M.B. 2025-08-06-224
130-9	Remboursement de taxes – Demande 003
130-10	Autorisation à la direction générale de déposer une demande d'aide financière – Fonds pour bâtir des collectivités fortes
160	Ressources humaines
160-1	Demande d'augmentation salariale
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
200-1	Rapport des activités du service de sécurité incendie de juin 2026
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
300-1	Résumé du comité de voirie du 17 juin 2026
300-2	Acquisition d'un réseau d'éclairage public
300-3	Modification de la politique de déneigement – Inclusion de la liste des chemins municipaux déneigés
300-4	Avis de motion – Règlement 2026-386 abrogeant les règlements 280 et 282 concernant l'entretien et le déneigement du chemin de l'Auberge
300-5	Autorisation à la direction générale de procéder à la location d'un garage pour la période hivernale
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
400-1	Rapport de l'usine d'épuration du mois de juin 2026
400-2	Rapport de l'eau potable du mois de juin 2026
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
600-1	Rapport des permis émis pour le mois de juin 2026
600-2	Adoption du règlement 2026-384 – Règlement concernant la garde de poules en milieu résidentiel dans la zone urbaine et les autres zones du territoire
600-3	Formation d'un comité d'urbanisme
700	LOISIRS ET CULTURE
800	CORRESPONDANCE
800-1	Demande – Pavillon du Centre Quatre Saisons
800-2	Appui à la MRCVG - Demande au gouvernement du Canada et à service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région
900	VARIA
900-1	Pavillon du Centre Quatre Saison – Verrouillage des portes en période estivale
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026

M.B. 2026-07-08-177

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Samuel Godin,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
110	Conseil municipal



110-1 Avis de motion et projet de règlement 2026-385 modifiant le règlement 2023-350 concernant le stationnement aux abords de certaines rues municipales

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Samuel Godin, conseiller au siège numéro 6, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-385 modifiant le règlement 2023-350 concernant le stationnement aux abords de certaines rues municipales. L’avis de motion est assorti d’une dispense de lecture.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, je demande que le règlement soit dispensé de lecture lors de son adoption, chaque membre du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement et en ayant pris connaissance avant la présente séance.

Samuel Godin

Adoptée à l’unanimité

110-2 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2027

M.B. 2026-07-08-178

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyée par Sonia Paul, et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2027. Ces séances se tiendront habituellement le mercredi sauf exception et débuteront à 19h00 :

Mercredi le 13 janvier 2027	Mercredi le 7 juillet 2027
Mercredi le 3 février 2027	Mercredi le 4 août 2027
Mercredi le 10 mars 2027	Mercredi le 1 septembre 2027
Mercredi le 7 avril 2027	Mercredi le 6 octobre 2027
Mercredi le 5 mai 2027	Mardi le 2 novembre 2027
Mercredi le 2 juin 2027	Mercredi le 1 décembre 2027

Adoptée à l’unanimité

130	Gestion financière et administrative
-----	--------------------------------------



130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de juin 2026

M.B. 2026-07-08-179

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu d'approuver le journal des achats en lot du mois de juin 2026 pour un montant total de 244 981.77 \$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de mai 2026

M.B. 2026-07-08-180

Sur la proposition de Sonia Paul, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approuver le journal des achats au 30 juin 2026 pour un montant de 229 437.01\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

130-3 Dépôt du relevé bancaire de juin 2026

Note au procès-verbal

Le relevé bancaire de juin 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-4 Dépôt du rapport du suivi budgétaire au 30 juin 2026

Note au procès-verbal

Le rapport du suivi budgétaire au 30 juin 2026 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

130-5 Approbation des salaires du mois de juin 2026

M.B. 2026-07-08-181

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver les salaires payés du mois de juin 2026 pour un montant de 57 814.34\$.

Adoptée à l'unanimité

130-6 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Liste des immeubles devant être vendus et autorisation de représentation à la direction générale

M.B. 2026-07-08-182

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière soumet aux membres du conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Bouchette peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes,



CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à représenter la municipalité de Bouchette et à enchérir et acquérir certaines des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, et résolu,

QUE ledit état soit et est approuvé par les membres du conseil et que la greffière-trésorière, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées et qui sont inclus dans ladite liste déposée par la greffière-trésorière et directrice générale.

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à représenter la municipalité de Bouchette et à enchérir et acquérir pour et au nom de la municipalité certains des immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2026 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, frais et intérêts.

Adoptée à l'unanimité

130-7 Vente du photocopieur

M.B. 2026-07-08-183

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bouchette dispose d'un photocopieur qui n'est plus utilisée par l'administration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de procéder à la mise en vente de cet équipement devenu excédentaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer un prix de départ afin d'assurer une gestion responsable et transparente des biens municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Steve Millar, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la mise en vente du photocopieur non utilisé appartenant à la municipalité ;

QUE le prix de départ pour la vente de ce photocopieur soit fixé à 1000\$;

QUE la direction générale procède aux démarches nécessaires pour la vente de l'équipement, selon les modalités légales et administratives en vigueur, et accorde la vente au plus offrant.

Adoptée à l'unanimité

130-8 Modification de la résolution M.B. 2025-08-06-224

M.B. 2026-07-08-184

CONSIDÉRANT la résolution numéro M.B. 2025-08-06-224 autorisant la publication d'un appel d'offres public pour les services professionnels d'un auditeur indépendant pour les exercices financiers 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'exercice 2025 ont déjà fait l'objet d'un mandat d'audit et qu'il n'est plus nécessaire de les inclure dans le nouvel appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution afin de limiter l'appel d'offres aux exercices financiers 2026, 2027, 2028 et 2029;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Marc Poirier, et résolu :

QUE la résolution numéro M.B. 2025-08-06-224 soit modifiée afin de remplacer les mots « exercices 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029 » par les mots « exercices 2026, 2027, 2028 et 2029 »;

QUE toutes les autres dispositions de la résolution demeurent inchangées;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à apporter les ajustements nécessaires aux documents d'appel d'offres afin de refléter cette modification.

Adoptée à l'unanimité

130-9 Remboursement de taxes – Demande 003

M.B. 2026-07-08-185

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de taxes identifiée sous le numéro 003 ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de taxes a été payé en trop par le propriétaire du 22, chemin des Pourvoyeurs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à effectuer le remboursement des taxes payées en trop au propriétaire du 22, chemin des Pourvoyeurs.

Adoptée à l'unanimité

130-10 Autorisation à la direction générale de déposer une demande d'aide financière – Fonds pour bâtir des collectivités fortes

M.B. 2026-07-08-186

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada offre un programme d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes visant à soutenir la réalisation de projets d'infrastructures communautaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Sonia Paul, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer, déposer et signer, au nom de la Municipalité de Bouchette, toute demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes du gouvernement du Canada, ainsi que tout document requis pour le traitement de celle-ci.

QUE cette autorisation soit valide pour le dépôt de la demande dans le cadre de l'appel à projets en cours.

Adoptée à l'unanimité



160	Ressources humaines
-----	---------------------

160-1 Demande d’augmentation salariale

M.B. 2026-07-08-187

CONSIDÉRANT l'expérience, la performance et la contribution de 72-0242 aux activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'assurer des conditions de travail compétitives et équitables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Steve Millar, et résolu :

QUE le conseil municipal accorde à 72-0242 une augmentation salariale de 5.32 %;

QUE cette augmentation soit rétroactive au 1^{er} juin 2026;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les ajustements requis à la rémunération de l'employé.

Adoptée à l’unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 Rapport d’activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de juin 2026.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
-----	----------------------------

300-1 Résumé du comité de voirie du 17 juin 2026

Note au procès-verbal

Le résumé du comité de voirie du 17 juin 2026, a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

300-2 Acquisition d’un réseau d’éclairage public

M.B. 2026-07-08-188

CONSIDÉRANT QU’en date du 9 juin 2026, nous avons reçu une offre écrite d’Hydro-Québec relativement à l’acquisition d’un réseau d’éclairage public appartenant à celle-ci, sur notre territoire.

CONSIDÉRANT QUE ce réseau d’éclairage public est établi en fonction des informations contenues au système de facturation d’Hydro-Québec, pour un total de 47 luminaires (ci-après le « Réseau »).

CONSIDÉRANT QU’en vertu de ces informations, une estimation du prix de vente du Réseau au montant de 11 750 \$ (250 \$ X 47 luminaires) avant-taxes a été fournie par Hydro-Québec pour procéder à l’acquisition du Réseau (ci-après l’ « Estimation »).



CONSIDÉRANT QU'un inventaire réel du Réseau sera fait par Hydro-Québec dans les 12 mois suivants la réception de la présente Résolution du conseil municipal de Bouchette par Hydro-Québec (ci-après l' « Inventaire »).

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu à l'Estimation est sujet à révision, suite à l'Inventaire.

CONSIDÉRANT QU'une fois l'Inventaire complété, nous nous engageons auprès d'Hydro-Québec à signer un Contrat de vente d'éclairage public en vertu de l'Inventaire.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Marc Poirier, et unanimement résolu par le conseil municipal de Bouchette:

- de faire l'acquisition de 47 luminaires auprès d'Hydro-Québec au prix de 250 \$ chacun, plus les taxes applicables ;
- d'accepter que le nombre de luminaires et le coût total puissent être ajustés selon l'Inventaire qui sera effectué par Hydro-Québec, jusqu'à concurrence d'un écart de 30 % supérieur à l'Estimation ;
- d'accepter que le tarif général d'éclairage public s'applique dès le début de la période de consommation en cours à la Date de prise de possession mentionnée au contrat de vente ;
- de signer un contrat de vente de réseau d'éclairage public conforme au contrat-type fourni par Hydro-Québec au plus tard soixante (60) jours après un avis écrit d'Hydro-Québec confirmant que l'Inventaire, l'inspection et la mise en conformité aux normes actuelles sont complétés ;
- d'accepter de payer le prix de vente, plus les taxes applicables, lors de la signature du contrat.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Modification de la politique de déneigement – Inclusion de la liste des chemins municipaux déneigés

M.B. 2026-07-08-189

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique de déneigement afin d'encadrer les opérations hivernales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de préciser les chemins municipaux visés par les services de déneigement afin d'assurer une meilleure compréhension de la politique par les citoyens et l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Sonia Paul, et résolu :

QUE le conseil municipal modifie la Politique de déneigement afin d'y inclure, en annexe, la liste des chemins municipaux faisant l'objet du service de déneigement;

Adoptée à l'unanimité



300-4 **Avis de motion – Règlement 2026-386 abrogeant les règlements 280 et 282 concernant l’entretien et le déneigement du chemin de l’Auberge – POINT REPORTÉ**

300-5 **Autorisation à la direction générale de procéder à la recherche pour la location d’un garage pour la période hivernale**

M.B. 2026-07-08-190

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit disposer d’un espace adéquat pour l’entreposage et la protection de ses équipements, véhicules et matériels durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les installations municipales actuellement disponibles ne permettent pas de répondre adéquatement à l’ensemble des besoins opérationnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires afin de procéder à la recherche pour la location d’un garage pour la période hivernale 2026-2027;

Adoptée à l’unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

400-1 **Usine d’épuration et réseau d’égout**

A- **Rapport de l’inspecteur municipal**

Note au procès-verbal

L’inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de juin 2026 concernant l’usine d’épuration.

400-2 **Station de pompage et réseau d’aqueduc**

A- **Rapport de l’opérateur certifié en eau potable**

Note au procès-verbal

L’opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de juin 2026.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
-----	--------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
-----	---

600-1 **Rapport des permis émis pour le mois de juin 2026**

Note au procès-verbal

L’inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de juin 2026, pour un total de 15 permis émis.



600-2 Adoption du règlement 2026-384 – Règlement concernant la garde de poules en milieu résidentiel dans la zone urbaine et les autres zones du territoire

M.B. 2026-07-08-191

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'encadrer la garde de poules pondeuses sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite assurer la salubrité, la tranquillité publique et une cohabitation harmonieuse entre voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Samuel Godin, et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2026-384.

Adoptée à l'unanimité

600-3 Formation d'un comité d'urbanisme

M.B. 2026-07-08-192

CONSIDÉRANT l'importance des enjeux d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de développement pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de se doter d'un comité de travail afin d'étudier certaines questions relatives à l'urbanisme et de formuler des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est créé à titre consultatif et administratif et qu'il ne constitue pas un comité consultatif d'urbanisme (CCU) au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu :

QUE le conseil municipal constitue un comité d'urbanisme ayant pour mandat d'analyser les dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, au développement municipal, à la réglementation d'urbanisme et à toute autre question qui lui sera soumise par le conseil municipal ou la direction générale;

QUE le comité soit composé des personnes suivantes :

- L'ensemble des élus municipaux
- La directrice générale et greffière-trésorière ou son représentant;
- Le directeur de l'urbanisme ou son représentant;

QUE le comité ait pour rôle de formuler des recommandations au conseil municipal, lequel demeure seul habilité à prendre les décisions finales;

QUE le comité se réunisse au besoin et fasse rapport de ses travaux au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité



700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

Note au procès-verbal

Le maire, M. Steve Lefebvre, tient à remercier chaleureusement la présidente du Comité des loisirs de Bouchette Cameron inc., ainsi que tous les bénévoles, le conseiller M. Michel Lamoureux, président du comité récréatif, loisirs et culture de la Municipalité, la présidente de la FADOQ ainsi que la Coopérative de solidarité de Bouchette pour leur précieuse implication dans l'organisation des activités de la Fête nationale du Québec.

Grâce à votre engagement et à votre dévouement, les citoyens ont pu profiter d'une journée mémorable, remplie d'activités et de moments de rassemblement. Un grand merci à tous!

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande – Pavillon du Centre Quatre Saisons

M.B. 2026-07-08-193

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande concernant des infiltrations d'eau au pavillon municipal du Centre Quatre Saisons;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une vérification des dossiers municipaux, il a été constaté que cette problématique avait déjà été signalée à l'administration municipale dans les dernières années sans toutefois avoir été portée à l'attention du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal n'a été informé officiellement de cette situation qu'à la suite des vérifications effectuées par l'administration actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics ont effectué des travaux au Pavillon municipal du Centre Quatre Saison;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués n'ont pas permis de corriger entièrement la problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu :

QUE le conseil municipal mandate la direction générale afin de faire évaluer la situation et de présenter les recommandations appropriées quant aux correctifs à apporter au pavillon municipal pour qu'un échéancier des travaux soit prévu à l'automne 2026.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau – Demande au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région

M.B. 2026-07-08-194

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau sollicite l'appui des municipalités de son territoire afin de demander au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères actuellement applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région;



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Steve Millar, et résolu :

QUE le conseil municipal de Bouchette appuie la démarche de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau visant à demander au gouvernement du Canada et à Service Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région.

Adoptée à l’unanimité

900	VARIA
-----	-------

900-1 Pavillon du Centre Quatre Saisons – Verrouillage des portes en période estivale

M.B. 2026-07-08-195

CONSIDÉRANT QUE le Pavillon du Centre Quatre Saisons est utilisé par le camp de jour durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le maintien des portes déverrouillées oblige le personnel du camp de jour à déplacer quotidiennement son matériel afin d'éviter qu'il soit utilisé ou déplacé par des tiers;

CONSIDÉRANT QU’Il est souhaitable de permettre au camp de jour de laisser son matériel sur place de façon sécuritaire et de faciliter le déroulement de ses activités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Millar, appuyé par Marc Poirier, et résolu :

QUE les portes du Pavillon du Centre Quatre Saisons demeurent verrouillées durant la période d'exploitation du camp de jour;

QUE les employés municipaux, les responsables du camp de jour ainsi que toute autre personne autorisée par la direction générale conservent un accès au bâtiment lorsque requis;

QUE la direction générale soit autorisée à mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'application de la présente résolution et à informer les citoyens de cette mesure.

Adoptée à l’unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------



1100 Levée de la séance

M.B. 2026-07-08-196

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Samuel Godin, il est résolu de lever la présente séance à 19h28.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
Greffière-trésorière